

Compte rendu réunion du conseil municipal du 28 janvier 2019

Présents : MMES AMALRIC, BEDRUNE, BERNARD, MM. ARSAC, BONNEFOUS, DIEUDE, FORESTIER, GANTOU, GAZAGNE, MAZENC-RAFFIS, MONTOYA, MMES LOUPIAS, RISPOSI.

Absents : Patrick BESSOLES, Olivier GAZAGNE, Damien GLANDUS, Stéphanie MARCQ, Elisabeth ROMIGUIERE

Monsieur Hervé MAZENC-RAFFIS a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire

- **Le compte rendu de la réunion du 19 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité**
- **Décisions prises par délégation**
 - Carrelage des toilettes du rez-de-chaussée et de l'étage entre la Mairie et le Centre social et l'escalier extérieur du centre social : pour 11 865.60€
 - Stores pour la Maire pour 1 708.80 €
 - Maîtrise d'œuvre retenue pour les travaux de l'école : Cabinet d'architecte Droit de Cité
 - Assurances les nouveaux contrats ont été signés pour un montant global de 8930.40 €

- **CLECT de Rodez Agglomération**

Par délibération en date du 23 mai 2017, Rodez agglomération a lancé la procédure permettant l'intégration au 1^{er} janvier 2018 de la compétence « *Action sociale d'intérêt communautaire* ». Suite aux délibérations des communes membres de Rodez agglomération, cette intégration a été actée par Arrêté préfectoral du 2 octobre 2017 et par délibération du Conseil de communauté du 19 septembre 2017 définissant l'intérêt communautaire de la compétence « *action sociale* » selon les termes suivants : « *Gestion du foyer d'hébergement d'urgence incluant l'hébergement d'urgence des migrants, le logement d'urgence, l'insertion et l'hébergement des publics en grande difficulté sanitaire et sociale* ».

La gestion foyer d'hébergement d'urgence (FHU) dont l'exercice était assurée jusqu'à fin 2017 par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Rodez est désormais exercée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) créé à cet effet par délibération du Conseil de communauté du 7 novembre 2017 avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018.

Ce transfert de compétence s'accompagne d'un transfert de charges et de produits entre la commune de Rodez et Rodez agglomération dont la valorisation doit faire l'objet d'un avis de la CLECT comme le prévoit le Code Général des Impôts, aux termes de son article 1609 nonies C – IV.

La validation du rapport de la CLECT

L'article 1609 nonies C – IV du CGI précise que l'évaluation des charges « *est déterminée à la date de leur transfert par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au 1^{er} alinéa du II de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, adoptée sur rapport de la CLECT prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale* ».

La majorité qualifiée est la suivante :

- 2/3 des communes (8 communes) représentant la moitié de la population,

Ou

- la moitié des communes (5 communes) représentant 2/3 de la population.

L'évaluation des charges transférées

Dans le cadre du transfert, la CLECT est amenée à évaluer le transfert des charges liées à l'exercice de la compétence sur la base de la méthode décrite dans le Code Général des Impôts dans l'article ci-dessous.

L'article 1609 nonies C – IV du CGI prévoit que *le coût des dépenses liées à des équipements concernant les compétences transférées est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé. Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, en tant que de besoin, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année.*

Dans le cadre de sa compétence en matière d'équilibre social de l'habitat, Rodez agglomération a inscrit dans l'intérêt communautaire la construction et la gestion du FHU. Par convention datant du 16 mai 2003, le complément financier nécessaire à l'équilibre du Foyer d'hébergement d'urgence est assuré par l'agglomération. Ce financement revenant historiquement à la ville de Rodez a fait l'objet d'une valorisation par la CLECT réunie le 3 mai 2007 et d'une retenue sur l'attribution de compensation de la commune de la même année à hauteur de 147 420€.

La gestion du FHU ayant déjà fait l'objet d'une valorisation garantissant la neutralité financière du transfert en 2007, il convient de ne pas revenir sur celle-ci.

Par ailleurs, l'intégration de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » au sein de l'agglomération s'accompagne du transfert :

- de l'immeuble situé au 9 rue Cabrol à Rodez
- des hébergements en appartements HLM
- De charges de structure CCAS (Secrétariat / RH / Informatique / autres directions supports...) nécessaire au fonctionnement des structures FHU, rue Cabrol et appartements HLM

Le tableau ci-dessous présente le fonctionnement annuel de ces transferts sur la base des données comptables transmises par le CCAS de Rodez :

données issues des comptes administratifs du CCAS	REALISATIONS	REALISATIONS	REALISATIONS	Moyenne annuelle 2015 / 2016 / 2017	Valorisation transfert de charges 2007	Valorisation transfert de charges 2018
	2015	2016	2017			
FHU - CÔTE DE BESSE						
Recettes (hors RA)	VALORISATION REALISEE EN 2007					
Dépenses						
Déficit net (hors recette RA)						
IMMEUBLE CABROL						
Recettes	0,00	0,00	337,50	112,50		
Dépenses	-4 972,24	-6 204,43	-9 272,73	-6 816,47		
Déficit net	- 4 972,24	- 6 204,43	- 8 935,23	- 6 703,97	0,00	-6 703,97
Hébergements HLM						
Recettes	32 326,20	34 823,57	57 183,85	41 444,54		
Dépenses	-25 433,04	-33 723,58	-30 909,86	-30 022,16		
Excédent net	+ 6 893,16	+ 1 099,99	+ 26 273,99	+ 11 422,38	0,00	11 422,38
CHARGES INDIRECTES (forfait annuel)						
Direction / RH / secrétariat général... = 0,4ETP	- 15 457,56			- 15 457,56	0,00	-15 457,56
Solde net global	-13 536,64	-20 562,00	1 881,20	- 10 739,14	- 147 420,00	- 10 739,14

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, réunie le 5 décembre 2018, a approuvé le présent rapport à l'unanimité des membres présents.

Après délibérations, le Conseil municipal:

- Approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées tel que détaillé ci-dessus ;
- Approuve le montant des charges transférées à la somme totale de 10 739,14 euros ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de la présente délibération

- Centre de Gestion : service de médecine préventive

Sur proposition de Mr le Maire

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires applicables à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

VU la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'AVEYRON en date du 28 mars 1994 portant création d'un Service de Médecine Professionnelle et Préventive à compter du 1er avril 1994,

Vu la délibération du Centre de Gestion en date du 30 novembre 2018 portant modification de la tarification du Service Médecine Professionnelle et Préventive,

Considérant que les modalités de fonctionnement et de financement du Service de Médecine Professionnelle et Préventive évoluent à compter du 1^{er} janvier 2019, il y a lieu de délibérer pour autoriser Madame - Monsieur le Maire ou Madame - Monsieur la(e) Président(e) à signer la convention annexée à la présente délibération.

Considérant que notre collectivité ou établissement n'envisage pas d'assurer la gestion de ce service et à l'obligation d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré décide:

- de confier la responsabilité du service de Médecine Professionnelle et Préventive à laquelle sont soumis les agents de notre collectivité ou établissement au Centre de Gestion de l'AVEYRON
- d'autoriser Madame - Monsieur le Maire ou Madame - Monsieur la(e) Président(e) à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON pour une durée de 3 ans.
- de régler au Centre de Gestion, le montant des prestations assurées par ce service.

- Salle polyvalente d'animation

L'ouverture des plis a eu lieu le mercredi 16 janvier les offres ont été analysées par la maîtrise d'œuvre tous les lots sont couverts et le montant global rentre dans l'enveloppe (653 383.37 HT).

Le montant total de l'opération après attribution des marchés est estimé à 800 000 € HT comme le prévisionnel du début du projet.

Mr le Maire présente le plan de financement suivant

DEPENSES			RECETTES		
DESIGNATION	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.	DESIGNATION	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
Plan Topo	1 120	1 344	ADEME	22 000	
Maitrise d'œuvre	56 320	67 584	D.E.T.R. ou D.S.I.L.	250 000	
Bureau de contrôle	5 313	6 375	RODEZ Agglomération	120 000	
SPS	3 368	4 042	Département	120 000	
R.V.A.T.	300	360	Région	100 000	
étude géotechnique	1 966	2 359	total aides	612 000	
étude pour géothermie	2 800	3 360	Autofinancement	188 000	347 999
Total travaux DCE	670 000	804 000	F.C.T.V.A. (N+2)	0	131 200
Domage Ouvrage	15 000	18 000			
Divers et imprévus	20 000	24 000			
Abords	23 813	28 576			
TOTAL	800 000	959 999		800 000	216 799
Payé 2017		20 275.20			
Payé 2018		13 525.60			

- Abords de la salle polyvalente

Monsieur le Maire indique, que dans le projet de la salle polyvalente d'animation il est prévu un espace extérieur privatif, mais la création du bâtiment entraînant la suppression de l'espace jeux actuel il est souhaitable d'en créer un nouveau plus attractif. Proches des 2 salles polyvalentes, de part et d'autre de l'espace vert une aire de jeux pour enfants et un terrain multisport complèteront les équipements en faveur des familles et des associations

Pour aider la commune à la réalisation de ces projets, Monsieur le Maire propose que les demandes de subventions soient faites auprès des différents partenaires suivant le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
DESIGNATION	MONTANT H.T.	DESIGNATION		MONTANT H.T.
		CAF	4%	7 111
Aire de jeux	82 020	D.E.T.R. ou D.S.I.L.	30%	53 330
City stade	95 745	RODEZ Agglomération	12%	21 332
		Département	12%	21 332
		Région	12%	21 332
		CNDS	10%	17 777
		total aides	80%	142 212
		Autofinancement		35 553
TOTAL	177 765			177 765

Après délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- le projet aménagement des abords de la salle polyvalente d'animation comprenant la création d'une aire de jeux et d'un city stade.
 - le plan de financement présenté ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à faire les demandes d'aides à tous les partenaires potentiels

- Ecoles des quatre rives

Monsieur le Maire indique, que dans le cadre de la mise en accessibilité de l'école, l'équipe de maîtrise d'œuvre travaille sur un projet de réaménagement incluant la mise en accessibilité, l'amélioration énergétique, le renforcement de la mise en sécurité et les éventuelles extensions notamment de la cantine qui connaît une augmentation significative des effectifs.

Le coût du projet présenté, ne peut être supporté en totalité par la commune, Monsieur le Maire propose de solliciter des aides auprès des différents partenaires et présente le plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES		
DESIGNATION	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.	DESIGNATION	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
Etat des lieux	1 900	2 280			
coût d'objectif travaux	864 700	1 037 640	D.E.T.R. ou D.S.I.L.	400 668	
maîtrise d'œuvre	86 470	103 764	RODEZ Agglomération	100 000	
Bureau de contrôle	16 000	19 200	Département	100 000	
R.V.A.T.	12 000	14 400	Région	200 000	
coordination S.P.S.	8 000	9 600	total aides	800 668	
étude géotechnique	3 000	3 600	Autofinancement	201 002	401 336
étude amiante	1 500	1 800	F.C.T.V.A. (N+2)	0	164 274
assurance dom. d'ouvrage	10 000	12 000			
TOTAL	1 001 670	1 202 004		1 001 670	237 062

Ce projet ne pourra aboutir que s'il est obtenu des aides suffisantes permettant au budget communal de la supporter.

Après délibérations, le conseil municipal approuve :

- le projet de mise en accessibilité et de réaménagement de l'école des 4 rives
 - le plan de financement présenté ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à faire les demandes d'aides à tous les partenaires potentiels

- Pré candidature Bourg Centre

Monsieur le Maire présente le dossier de Pré-candidature Bourg Centre qui vient d'être rédigé.

Ce document va ensuite être présenté à Rodez Agglomération et à la Région, il sera suivi d'un autre document qui présentera les fiches actions de la commune. Ces documents sont indispensables pour contractualiser avec la Région et bénéficier d'aides financières.

Après présentation du document le conseil municipal prend acte du dossier de pré candidature.

- **Cession terrain rue du Bosquet**

Monsieur le Maire indique qu'un propriétaire de la rue du Bosquet riverain de l'espace vert (parcelle 167), souhaite en acquérir une partie (environ 60m²). Cet espace peu fréquenté pourrait être cédé après une enquête publique qui permettrait d'informer la population et de recevoir les éventuelles remarques.

Monsieur le Maire indique que le bureau de municipalité propose une cession à 60€ le m² avec les frais de notaires et de géomètre à la charge de l'acquéreur. L'enquête publique sera prise en charge par la commune avec d'autres dossiers

Après avoir entendu les explications de Mr le Maire les membres du conseil municipal :

- émettent un avis favorable :
- à la cession d'une partie de l'espace vert rue du Bosquet
- à une enquête publique pour cette cession
 - fixent le prix de cession à 60€ le mètre carré avec les frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur.

- **RAM**

Le Relais d'Assistantes Maternelles est fermé depuis le début de l'année car l'animatrice est malade. Pour pallier cette absence, un recrutement est en cours. Après avis favorable de la CAF le conseil d'administration du SIVU propose aux communes d'ouvrir la halte jeux en présence d'un élu ou d'un animateur. Une demande a été faite à l'AGAS.

La partie administrative sera assurée par les RAM de Rodez et Onet

Pour plus de présence, le SIVU envisage de créer un demi-poste supplémentaire, une collaboration pourrait être envisagée avec le RAM d'Olemps qui emploie une animatrice à mi-temps. Une rencontre doit avoir lieu. Le contrat enfance jeunesse et l'agrément sont à renouveler.

- **Avant-projet d'urbanisation du pré du couvent**

Mr le Maire présente l'avant-projet de Polygone d'aménagement du pré du Couvent.

Celui-ci comprend 3 lots libres à la vente et 6 collectifs dont 3 comprenant des logements sociaux, 2 en PLSA et 1 pour la promotion. Ce qui représente 26 logements sociaux, 30 logements en location accession et promotion.

Lors de la présentation du 1^{er} projet, la commune avait donné son accord pour 35% de logement sociaux (représentant 26 logements). Dans le projet actuel, pour respecter de ce pourcentage le nombre de logement ne pourrait pas être supérieur à 20. Monsieur le Maire propose pour ne pas refuser ce projet de maintenir le nombre de logements sociaux identique au précédent projet et de ne pas tenir compte du pourcentage.

Après délibérations, le conseil municipal approuve le projet présenté à conditions que :

- Le nombre de logement sociaux ne dépasse pas 26
- Les 3 lots libres accueillent que des maisons individuelles

- **Remplacement du camion benne**

Le camion benne est en panne le devis de réparation d'élève à 14 441 €, il a plus de 20 ans et 250 000 kms. Il est donc proposé de la remplacer plutôt que de la réparer, le coût d'un véhicule d'occasion se situe entre 19 000 et 23 000 € TTC.

Après avoir entendu les explications de Mr le Maire le conseil municipal décide de ne pas réparer le camion mais de le remplacer. Il autorise Mr le Maire à effectuer toutes les démarches pour acquérir un nouveau véhicule.

- **Questions diverses**

- L'étude financière rétrospective et prospective demandée au Trésorier Principal sera présentée par ce dernier au conseil privé du 18 février.
- Aucune réunion n'est envisagée sur notre commune dans le cadre du Grand Débat mais un cahier des doléances a été ouvert.

